



08-11-2024

S'engager à Besançon à travers le Conseil Consultatif d'Habitants et l'Assemblée des Sages

La Ville de Besançon renouvelle les membres du Conseil Consultatif d'Habitants (CCH) ainsi que ceux de l'Assemblée des Sages. L'occasion pour les habitants de s'engager au sein de projets concrets pour mieux comprendre le fonctionnement de la ville et ainsi contribuer à l'amélioration de la vie citoyenne bisontine.

Devenir membre du Conseil Consultatif d'Habitants de son quartier, c'est vouloir échanger sur ses besoins, faire émerger de nouvelles idées pour la ville et apporter sa vision sur des projets portés par la collectivité.

La durée d'engagement est de un an à compter de janvier 2025 et requiert environ une participation par mois aux réunions prévues. Habitant et acteur de quartier (entreprise, association, commerce) peuvent candidater en fonction de leur lieu de résidence. Toute personne âgée de plus de 16 ans peut s'engager (à condition de fournir une autorisation parentale pour les mineurs).

Le bulletin de candidature est à renvoyer **avant le 8 décembre** [en ligne](#) ou par courrier (Mairie de Besançon, service Démocratie participative, 2 rue Mégevand 25034 Besançon cedex). Il est également possible de déposer le bulletin *ci-joint* à l'accueil du Centre municipal Sancey situé au 27 rue Sancey à Besançon.

Devenir membre de l'Assemblée des Sages, c'est réfléchir aux enjeux de mobilité, de solidarité et d'aménagement du territoire. Les missions au sein de l'instance relèvent d'une participation à des ateliers dédiés aux Sages, apporter ses impressions sur des projets, dispositifs ou axes de politiques publiques de la Ville et du CCAS mais aussi participer à l'organisation des *Rendez-vous de l'Âge* ainsi qu'aux autres démarches de concertation de la Ville de Besançon.

Les membres siègent pour un mandat d'un an à compter de janvier 2025. L'Assemblée des Sages est composée de 30 personnes répondant aux conditions suivantes : être âgé de 60 ans et plus (né avant le 31/12/1964), résider à Besançon, ne pas être élu ou conjoint d'élu municipal, s'engager de manière volontaire et à titre individuel.

Le bulletin de candidature est à renvoyer **avant le 8 décembre** [en ligne](#) ou par courrier (Mairie de Besançon, service Démocratie participative, 2 rue Mégevand 25034 Besançon cedex). Il est également possible de déposer le bulletin *ci-joint* à l'accueil de la Mairie.

Contacts

Kevin BERTAGNOLI – Adjoint à la maire délégué à la démocratie participative

Gilles LABROUSSE – Chef de service, démocratie participative

Contacts presse

Auriane CALVÉS
Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23
06 84 37 60 09

auriane.calves@besancon.fr
cecile.prudhomme@besancon.fr